Auto Ecole Val de Creuse

06 13 10 04 45

le saviez vous ?

LES JEUNES EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUVENT SE PRÉSENTER À

L'EXAMEN DU PERMIS

DÈS 17 ANS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VIVRE, ENSEMBLE.

PERMIS PROBATOIRE : ACQUISITION DES POINTS EN CAS D'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

J'AI 6 POINTS → 1ère ANNÉE + 3 POINTS → J'AI 9 POINTS → 2ème ANNÉE + 3 POINTS → J'AI 12 POINTS

EN CAS D'INFRACTION, LES POINTS SONT BLOQUÉS JUSQU'À LA FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

PERMIS PROBATOIRE : ACQUISITION DES POINTS EN CAS D'APPRENTISSAGE CLASSIQUE DE LA CONDUITE

J'AI 6 POINTS → 1ère ANNÉE + 2 POINTS → J'AI 8 POINTS → 2ème ANNÉE + 2 POINTS → J'AI 10 POINTS → 3ème ANNÉE + 2 POINTS → J'AI 12 POINTS

EN CAS D'INFRACTION, LES POINTS SONT BLOQUÉS JUSQU'À LA FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

NOTRE ETABLISSEMENT DELIVRE LA FORMATION AU PERMIS AM.

C'EST SANS DOUTE UN DES MEILLEURS MOYENS DE PROMOUVOIR

L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

QUI ARRIVE JUSTE APRES CETTE FORMATION .

LORS DE L'HEURE D'ECHANGE AVEC LES PARENTS ELISE VICART S'ENGAGE A EXPLIQUER, DOCUMENTER ET ENCOURAGER LES FAMILLES A CHOISIR CETTE FILIERE.